

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MAI 2008

L'an deux mille huit, le seize mai, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Maison de Pays, siège de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois, sous la présidence de José Daniel, à la suite de la convocation adressée le 9 mai 2008.

**Nombre de membres en exercice :** 30 (dont le Maire Délégué de Born)

**Présents :** 29

**Absent excusé:** Eric Viero

BAYAC Annick CAROT  
Florence MENUT

BEAUMONT DU PERIGORD Dominique MORTEMOSQUE  
Bernard BESLIN  
Michel MARCHAL  
Gérard ROUSSELY  
Pierre VALLERON

BOURNIQUEL Jean-Marie SELOSSE  
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE Michelle CABANE  
Françoise TARJAC

MOLIERES José DANIEL  
Michel CARRIERE (supl de Jean-Luc HAVARD)

MONSAC Claude CHASTENET  
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD Georges MEYRIGNAC  
Odile DELCEL

NAUSSANNES Pierre BONAL  
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU  
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Viviane GRELLETY (supl de Daniel GRIMAL)  
Denis BEAUVIE

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD  
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Patrick BECHEREL (supl de Marise BALSE)  
Thierry PIMOUGUET  
Michel LIGNAC (supl de Jacques CHASTANET  
voix consultative)

**Secrétaire de séance** : Claude Chastenet

**ORDRE DU JOUR**

**❖ Bases d'imposition 2008**

**❖ Compte de gestion 2007**

**❖ Compte administratif 2007**

- Budget principal  
\* Affectation des résultats 2007
- Budget annexe Assainissement Collectif  
\* Affectation des résultats 2007
- Budget annexe Assainissement non Collectif  
\* Affectation des résultats 2007

**❖ Ressources financières**

- Aménagement des chemins de randonnée aux normes du PDIPR
- Création d'une signalétique d'interprétation du patrimoine
- Dotation de développement rural 2008 : Création d'une Maison des Services publics
- Actions pédagogiques du collège 2007/2008
- Indemnité assurance sinistre presbytère Labouquerie

### **❖ Ressources humaines**

- Journée de solidarité nationale
- Recrutements
- Diminutions temps de travail
- Changement de grade

### **❖ Conventions**

- Pact Arim
- Prestations de service aux Communes
- Obtention de la BD parcellaire
- Organisation d'un service d'accueil des enfants scolarisés en période de grève
- Servitude « Canalisations souterraines » / Salle omnisports

### **❖ Terrains**

- Parking cimetière Saint Avit Senieur
- Terrains à construire et autres terrains
- Modification du règlement de la ZAE (seconde tranche)

### **❖ Marchés publics**

- Travaux voirie 2008
- Travaux salle Omnisports : avenants travaux complémentaires

### **❖ Décisions du Président**

Le Président, José Daniel, ouvre la séance à 20 h 05 en procédant à l'appel des membres présents, puis il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2008. Celui-ci étant adopté à l'unanimité il demande aux délégués de bien vouloir signer le procès-verbal se rapportant à ce Conseil.

## **Bases d'imposition 2008**

Le Président rappelle que le 23 février 2008 le Conseil communautaire a fixé les taux d'imposition pour l'année 2008 comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	7,18 %
Taxe foncier bâti	12,81 %
Taxe foncier non bâti	70,00 %
Taxe professionnelle	10,67 %

Ces taux sont identiques à ceux des années précédentes...

Le Président propose aux membres du Conseil de fixer les bases d'imposition pour l'année 2008.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Fixe** les bases d'imposition pour l'année 2008 comme suit :

2008			
TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe d'habitation	4 186 000	7,18 %	300 555
Taxe foncier bâti	2 797 000	12,81 %	358 296
Taxe foncier non bâti	310 400	70,00 %	217 280
Taxe professionnelle	1 862 000	10,67 %	198 675

Pour obtenir **1 074 806** de produit fiscal attendu de taxes additionnelles.

Votants : 28

Pour : 28

### Compte de gestion et compte administratif 2007

Le Président remercie Christine Cadret, le Trésorier, de sa participation aux débats et l'invite à présenter le Compte de gestion.

*Voir document joint (état de valorisation)*

Le Président reprend la parole pour présenter le Compte administratif.

*Voir document remis en séance (extraits du compte administratif)*

Il est remis à chaque Maire un exemplaire du compte administratif.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président assiste à la discussion puis il se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil désignent Jean-Marie Selosse, le doyen d'âge pour présider la séance en l'absence de José Daniel.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2007 du budget principal.
- **Approuve** le compte administratif 2007 du budget assainissement collectif.

- **Approuve** le compte administratif 2007 du budget assainissement non collectif.

Votants : 27

Pour : 27

Le Président rappelle que pour permettre l'élaboration du budget 2008 et son vote par le Conseil communautaire le 23 février, la responsable du service financier a procédé à des simulations afin de pallier l'absence de compte de gestion et de compte administratif. Le Conseil Communautaire a accepté le 23 février, une reprise anticipée de l'Affectation des résultats de l'exercice 2007 qu'il faut désormais corriger.

❖ **Budget principal**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2007 pour le budget principal comme suit :

<b>Budget principal / Compte administratif 2007</b>	
Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2007	
<b>Résultat de fonctionnement 2007</b>	
Résultat de l'exercice 2007 (excédent)	415 190,61
Résultat 2006 reportés (excédent)	352 146,07
Résultats à affecter 2007	767 336,68
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution 2007	+ 390 361,43
Restes à réaliser 2007	- 885 700,00
Besoin de financement	495 338,57
Excédent de fonctionnement à affecter	767 336,68
Affectation en réserves en investissement R1068	495 338,57
Report en exploitation R002	271 998,11

Votants : 28

Pour : 28

#### ❖ Budget annexe Assainissement collectif

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2007 pour le budget assainissement collectif comme suit :

<b>Budget assainissement collectif / compte administratif 2007</b>	
Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2007	
<b>Résultat de fonctionnement 2007</b>	
Résultat de l'exercice 2007	22 083,28
Résultat 2006 reportés	-
Résultats à affecter	22 083,28
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution 2007	- 478 364,88
Apport correction ICNE 2007	- 12 111,52
Restes à réaliser 2007	+ 336 695,00
Besoin de financement	153 781,40
Affectation	22 083,28
Affectation en réserves R1068 en investissement	22 083,28

Votants : 28

Pour : 28

#### ❖ Budget annexe Assainissement non collectif

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2007 pour le budget assainissement non collectif comme suit :

<b>Budget assainissement non collectif /Compte administratif 2007</b>	
Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2007	
<b>Résultat de fonctionnement 2007</b>	
Résultat de l'exercice 2007	14 349,31
Résultat 2006 reportés	1 197,28
Résultats à affecter	15 546,59
Report en exploitation R002	15 546,59

Votants : 28

Pour : 28

Le Président remercie Nathalie Carnejac, Responsable du Service financier, pour la qualité de son travail.

## Ressources financières

### ❖ Aménagement des chemins de randonnée aux normes du PDIPR

Le Président rappelle que le 22 septembre 2006, le Conseil communautaire a approuvé l'inscription de l'opération intitulée : « Aménagement des chemins de randonnée aux normes du PDIPR », dans le dossier de candidature de Pôle d'excellence rurale (PER), porté par le Pays du Grand Bergeracois (PGB).

Le plan de financement prévisionnel a été alors arrêté comme suit :

Dépenses	
Travaux HT <i>Aménagement de 16 boucles de randonnées (130 km)</i>	107 662 €
TVA 19,6%	21 101 €
<b>Total TTC</b>	<b>128 763 €</b>

Recettes	
<b>Europe – Leader +</b> (35 % du HT)	37 682 €
<b>Conseil régional</b> (15 % du HT)	16 149 €
<b>Conseil général</b> (20 % du HT / PDIPR)	21 532 €
<b>FCTVA</b> (15,482 %)	19 935 €
<b>CCPB : Autofinancement</b>	33 465 €
<b>Total</b>	<b>128 763 €</b>

Pour bénéficier de l'aide au titre du programme Leader +, le dossier a été déposé en septembre 2007. L'opération a été lancée, à la même période sans attendre la réponse du Conseil Régional et de l'Europe. En effet, le programme Leader impose octobre 2008 comme date impérative de clôture financière.

Le marché à procédure adaptée de fournitures a été élaboré au cours du dernier trimestre 2007 avec l'assistance de Patrice Bourgeix (ADT) et Patricia Puyrigaud (Office de tourisme). L'avis d'appel public à concurrence a été diffusé en janvier 2008.

Le 23 février 2008 le Conseil communautaire a voté le budget de la CCPB dans lequel il a fait figurer l'enveloppe correspondant à cette opération.

Le marché de fournitures a été attribué le 11 mars 2008 :

**Lot n°1** : Ouverture et réhabilitation de chemins de randonnée attribué à l'Association Promotion de la Bèssede - 24 480 Urval pour un montant de 21 494.40 € HT et 25 707.30 € TTC.

**Lot n°2** : Fourniture et pose de signalétique et de mobilier divers attribué à SAS CIHB – 24470 Saint Pardoux la Rivière pour un montant de 60 814.49 € HT soit 72 734.13 € TTC.

**Lot n°3** : Conception, réalisation et pose de cartographie et de signalétique d'interprétation attribué à l'Association Au Fil du Temps – 24 480 Cadouin pour un montant de 11 545 € HT soit 13 807.82 € TTC.

Ainsi les prestations ont pu débuter le 25 mars 2008 avec ordre donné aux trois prestataires de terminer impérativement avant juin 2008.

Le 7 avril 2008, la commission permanente du Conseil Régional d'Aquitaine a décidé d'accorder l'aide demandée c'est-à-dire : 16 150 €

Le 22 avril 2008 Youenn Huon, directeur du PGB a informé par messagerie électronique la Secrétaire Générale que la candidature du PGB au programme Leader était retenue pour la période 2008 / 2013.

Le 28 avril Youenn Huon a fait part d'une possible augmentation de l'enveloppe Leader +. Le Président explique qu'il serait nécessaire de formuler une demande au Préfet pour bénéficier de ce changement d'enveloppe qui permettrait d'avoir le taux maximal de financements extérieurs c'est-à-dire 80% et de diminuer la part d'autofinancement de **10 765 €**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'actualisation du plan de financement des travaux d'aménagement des chemins de randonnée aux normes du PDIPR :

<b>Recettes</b>	
<b>Europe – Leader +</b> (45 % du HT)	48 446 €
<b>Conseil régional</b> (15 % du HT)	16 150 €
<b>Conseil général</b> (20 % du HT / PDIPR)	21 532 €
<b>FCTVA</b>	19 935 €
<b>CCPB : Autofinancement</b>	22 700 €
<b>Total</b>	<b>128 763 €</b>

Votants : 28

Pour : 28

#### ❖ **Création d'une signalétique d'interprétation du patrimoine**

Le Président rappelle que le 22 septembre 2006, le Conseil communautaire a approuvé l'inscription de l'opération intitulée : « Création d'une signalétique d'interprétation du patrimoine », dans le dossier de candidature de Pôle d'excellence rurale (PER), porté par le Pays du Grand Bergeracois (PGB).

Le plan de financement prévisionnel a été alors arrêté comme suit :

<b>DEPENSES</b>	
Travaux H.T.	40 000 €
- Ingénierie culturelle	
- Infographie	
- Fabrication et implantation des poteaux	
TVA 19,6%	7 840 €
<b>Total TTC</b>	<b>47 840 €</b>

<b>RECETTES</b>		
Europe – Leader +	35 % du montant HT	14 000 €
Conseil Régional	20 % du montant HT	8 000 €
Conseil Général (contrat d'objectif)	20 % du montant HT	8 000 €
FCTVA		7 406 €
<b>C.C.P.B. : Autofinancement</b>		<b>10 434 €</b>
<b>Total</b>		<b>47 840 €</b>

Toutefois lors de l'élaboration des budgets 2007 et 2008 cette opération n'a pas été retenue. Le Conseil régional et le Conseil général n'ont donc pas été sollicités. Considérant que le programme Leader + impose une clôture financière de l'opération avant septembre 2008, celle-ci ne peut être reportée à l'année 2009.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** d'annuler l'opération « création d'une signalétique d'interprétation du patrimoine » inscrite dans le dossier de candidature du Pôle d'excellence rurale porté par le Pays du Grand Bergeracois.

Votants : 28

Pour : 28

❖ **Dotation de développement rural 2008 : création d'une Maison des Services Publics**

Le Président expose que le 25 avril dernier, le Préfet de la Dordogne a transmis aux Communes et aux Etablissements de coopération intercommunale (EPCI) la circulaire relative à la mise en œuvre de la dotation de développement rural (DDR) pour la programmation 2008.

Il est précisé dans ce document que les dossiers de demande de subvention sont à déposer impérativement avant le 30 mai 2008.

Parmi les différents projets en cours, le seul qui répond aux exigences de l'Etat pour bénéficier de la DDR correspond à la création de la Maison des Services Publics à Beaumont du Périgord.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'une Maison des Services Publics.
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2008 par une décision modificative.

- **Demande** au Président de solliciter des subventions auprès de l'Etat notamment dans le cadre de la DDR 2008, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Europe et de tout autre financeur éventuel.
- **Valide** le plan de financement prévisionnel comme suit :

<b>Dépenses</b>	
Travaux Hors Taxes	1 075 000.00 €
Honoraires architecte (12 %)	129 000.00 €
Bureau de contrôle (2%)	21 500.00 €
Coordination SPS (2%)	21 500.00 €
Total HT	1 247 000.00 €
TVA 19,6%	244 412.00 €
<b>Evaluation totale TTC</b>	<b>1 491 412.00 €</b>

<b>Recettes</b>	
<b>DDR 2008</b> (35 % travaux HT)	436 450.00 €
<b>Conseil Général</b> (25% opération HT)	311 750.00 €
<b>Conseil Régional</b> (12.5 % opération HT)	155 875.00 €
<b>Europe</b> (10 % opération HT)	124 700.00 €
<b>FCTVA</b>	230 900.00 €
<b>CCPB</b> : Autofinancement	231 737.00 €
<b>Total TTC</b>	<b>1 491 412.00 €</b>

Votants : 28

Pour : 28

#### ❖ **Actions pédagogiques du collège 2007 / 2008**

Monsieur le Président explique que le Collège Léo Testut par un courrier du 18 février 2008, sollicite une aide financière de la CCPB pour la réalisation des actions pédagogiques de l'année 2007/2008. Il s'agit d'alléger la participation des familles.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une aide financière au Collège de **800 €** pour la réalisation d'actions pédagogiques.
- **Précise** que cette subvention nécessitera une décision modificative du budget qui sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire. De ce fait, le versement ne pourra être effectué que postérieurement à cette décision.
- **Relève** que cette subvention ne peut correspondre aux actions pédagogiques de l'année 2007/2008 qui seront terminées lors de son versement. De ce fait, elle favorisera les actions du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2008/2009 (de septembre à décembre 2008).

- **Demande** au Collège de faire parvenir sa demande pour l'année 2009 au plus tard le 31 décembre 2008, c'est-à-dire au moment de la préparation budgétaire.

Votants : 28

Pour : 28

#### ❖ **Indemnité assurance sinistre presbytère Labouquerie**

Le Président rappelle que le 22 juin 2004, la commune de Labouquerie a décidé la mise à disposition de l'église et du presbytère, référencés au cadastre section AK, parcelle n°114.

Le 2 octobre 2008, un incendie d'origine criminelle a ravagé le presbytère. Bien que ce bâtiment, mis à disposition de la CCPB, était au moment du sinistre inclus dans les biens assurés par celle-ci. La Commune qui est restée propriétaire des lieux a la possibilité d'être indemnisée directement par l'assureur (les experts ont terminé leur travail et l'estimation du dommage devrait être arrêtée définitivement le 22 mai 2008). De ce fait, le Conseil municipal s'est prononcé le 14 mai 2008 pour la reconstruction du bâtiment. Afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux les Elus de Labouquerie ont décidé, au cours de ce même Conseil, de supprimer la mise à disposition précitée.

Ainsi, l'église et le presbytère inscrits à l'inventaire intercommunal sous le n° 669, devraient être restitués prochainement à la commune de Labouquerie.

La mise à disposition d'un bien et sa restitution sont des décisions unilatérales des conseils municipaux, le Conseil communautaire est simplement informé.

## **Ressources humaines**

#### ❖ **Journée de solidarité nationale**

Monsieur le Président explique que La loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité parue au journal officiel du 17 avril 2008 modifie la loi n°2004-626 du 30 juin 2004.

Le maintien d'une journée supplémentaire de travail non rémunéré pour tous les salariés des secteurs public et privé destinée à assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées n'est pas remis en cause.

Le principe demeure. Cependant la journée de solidarité doit être désormais fixée par une délibération. En effet le lundi de Pentecôte, 12 mai est redevenu un jour férié chômé pour l'ensemble des salariés.

Monsieur le Président rappelle que le nombre de jours de congés accordés aux agents de la CCPB correspond au minimum légal, c'est-à-dire 5 fois les obligations hebdomadaires de service. Ainsi, un agent qui travaille à temps complet a droit à 25 jours soit 5 semaines par an.

Toutefois, les agents de la CCPB ont bénéficié au cours de ces dernières années d'une journée de congé supplémentaire appelée « journée du Président ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir le principe d'une journée de congé supplémentaire qui se substituera à la « journée du Président ».
- **Décide** que la journée de solidarité sera fixée le même jour.
- **Relève** que le nombre de jours de congé annuel dont disposent les agents de la CCPB correspond au minimum légal et ne peut pas être diminué.

Votants : 28

Pour : 28

#### ❖ Recrutements

Le Président informe l'assemblée que le contrat d'Anick Souveton qui occupe les fonctions de Secrétaire Générale depuis le 18 juillet 2005 arrive à son terme et une procédure de recrutement a été lancée pour trouver son successeur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'embauche du nouveau Secrétaire Général dès qu'il aura été choisi.

Votants : 28

Pour : 28

Le Président rappelle que l'équipe technique intercommunale est actuellement encadrée par Christine Cordeau qui bénéficie de l'assistance de Thierry Deguilhem, agent DDE. Toutefois il s'avère nécessaire de donner des directives précises aux agents sur le terrain et pour cela il propose aux membres de l'assemblée d'approuver le recrutement d'un agent de maîtrise.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'embauche d'un agent de maîtrise pour participer à l'encadrement de l'équipe technique intercommunale.

Votants : 28

Pour : 28

### ❖ Diminutions temps de travail

Le Président explique que deux agents ont formulé une demande de réduction de leur temps de travail :

- Marie-Paule Bordas qui intervient à l'école de Montferrand en qualité de cantinière et à l'école de Beaumont du Périgord pour l'entretien des locaux.
- Florence Coste qui intervient en qualité d'ASEM à l'école de Saint-Avit-Senieur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** de diminuer le temps de travail de Marie-Paule Bordas, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.
- **Précise** que son temps de travail sera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, de 26 heures hebdomadaires.
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette modification.

Votants : 28

Pour : 28

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** de diminuer le temps de travail de Florence Coste, ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe.
- **Précise** que son temps de travail sera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 de 21.30 heures hebdomadaires.
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette modification.

Votants : 28

Pour : 28

### ❖ Changement de grade

Monsieur le Président explique à l'assemblée que Jean-Jacques DOAT, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, a la possibilité de passer au grade d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

Il propose donc la transformation du poste qu'il occupe actuellement.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** la transformation du poste d'adjoint technique principal de 2d classe occupé par Jean-Jacques Doat en poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.
- **Précise** que la transformation de ce poste doit être effective au 1er Mai 2008.

Votants : 28

Pour : 28

## Conventions

### ❖ Pact Arim

Le Président explique que dans l'attente de la mise en place de la politique générale en matière d'habitat souhaitée par le Pays du Grand Bergeracois, il est intéressant de prolonger les effets de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de la procédure du programme local pour l'amélioration de l'habitat, conduites sur le territoire depuis 1997.

Il s'agit de permettre à tous les propriétaires de logements de continuer à bénéficier de diverses aides.

Dans le cadre de l'animation de ce dispositif, le PACT ARIM intervient notamment pour informer, sensibiliser les habitants et effectuer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des propriétaires.

Cet organisme propose la signature d'une convention dont les termes seront identiques à celle signée en 2005, 2006 et 2007. Comme l'année dernière le Conseil Général est signataire.

Le coût financier de cette opération représente 14 430,40 € TTC (13 398,83 € TTC en 2005 ; 14 147,49 € TTC en 2006 et 2007).

Le Président rappelle que le 22 décembre 2007, le Conseil communautaire a autorisé son prédécesseur à signer la convention pour une durée d'un an. Il demande aux membres du Conseil de confirmer cette décision.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Président et délibéré, à l'unanimité :

- **Confirme** la décision du 22 décembre 2007
- **Autorise** le Président à signer la convention tripartite avec le PACT ARIM 24 et le Conseil Général pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et pour un montant de 14 430,40 € TTC.

Votants : 28

Pour : 28

#### ❖ **Prestations de service aux communes**

Le Président rappelle que lorsque la Communauté de Communes intervient à la demande des Communes en dehors de l'intérêt communautaire, les communes doivent effectuer le paiement de ces prestations. Une convention doit impérativement décrire les prestations et leur mode de calcul. Pour l'année 2007, chaque commune avait accepté de signer une convention avec la CCPB et lors du Conseil Communautaire du 22 décembre 2007, l'ensemble des délégués s'était prononcé favorablement pour la signature de conventions similaires pour l'année 2008.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Président et délibéré, à l'unanimité :

- **Confirme** la décision du 22 décembre 2007
- **Autorise** le Président à signer une convention du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 au 31 Décembre 2008 avec chaque commune qui sollicitera des prestations réalisées par les agents intercommunaux en dehors du champ des compétences communautaires.

Votants : 28

Pour : 28

***José Daniel, le Président insiste sur la nécessité de disposer des délibérations concordantes des conseils municipaux pour que cette décision ne reste pas sans suite...***

#### ❖ **Obtention de la BD parcellaire**

Le Président explique que dans le cadre de la mise à jour des plans cadastraux informatisés, il existe maintenant un produit élaboré par l'IGN : la BD parcellaire. Le Conseil Général de la Dordogne propose aux communes et Communauté de Communes qui en font la demande de le fournir gratuitement. Pour obtenir ces données une convention doit être signée avec le Conseil Général.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Président et délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer avec le Conseil Général la convention de mise à disposition de la BD parcellaire.

Votants : 28

Pour : 28

#### ❖ **Organisation d'un service d'accueil des enfants scolarisés en période de grève**

Le Président rappelle qu'une note ministérielle du 8 janvier 2008 adressée aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, relative à la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré,

indique que ce service pourra être organisé dans les communes volontaires, dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat, représenté par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Lors du Bureau communautaire du 7 mai 2008 il a été proposé d'organiser un service minimum d'accueil pour répondre au besoin des familles. Ce service correspondrait à un accueil sur un seul site à Beaumont du Périgord, dans les locaux réservés aux activités péri scolaires. De plus il a été précisé que les enfants accueillis devraient tous apporter un panier repas y compris ceux qui habituellement déjeunent à la cantine.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention relative à la mise en œuvre du service minimum d'accueil des élèves dont les enseignants sont absents les jours de grève.

Votants : 28

Pour : 28

#### ❖ **Servitude « Canalisations souterraines » / Salle omnisports**

Le Président explique qu'il est nécessaire d'accepter une servitude pour le passage d'un câble souterrain dans le cadre de l'extension du réseau électrique pour alimenter la Salle Omnisports.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**Autorise** le Président à signer une convention de servitude avec le Syndicat d'électrification de la Dordogne pour permettre l'alimentation électrique de la Salle Omnisports

Votants : 28

Pour : 28

## **Terrains**

#### ❖ **Parking cimetière Saint Avit Senieur**

Le Président rappelle que le 24 février 2007 et le 28 avril 2007 le Conseil Communautaire, s'est prononcé favorablement pour la vente du terrain nécessaire à la Commune de Saint-Avit-Senieur pour la réalisation du parking à proximité du cimetière.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Confirme** la vente du terrain situé à Saint-Avit-Senieur « Le Pouget » référencé au cadastre section B n°2434 d'une superficie de 3 984 m<sup>2</sup>, à la commune pour la réalisation du parking à proximité du cimetière.
- **Fixe** le prix de vente conformément à l'estimation réalisée par le service des domaines le 4 mai 2007, à **0,15 €/m<sup>2</sup>**.
- **Précise** que l'acte notarié devra inclure une servitude de passage pour deux autres terrains à construire appartenant à la CCPB.
- **Rappelle** que les frais de notaire restent à la charge de l'acheteur.

Votants : 28

Pour : 28

#### ❖ **Terrains à construire**

##### **- Terrains à Saint-Avit-Senieur**

Le Président explique qu'une proposition d'achat a été formulée pour deux terrains à construire situés à Saint Avit Senieur.

Il s'agit des parcelles contiguës au parking du cimetière de Saint Avit Senieur et référencées section B N°2435 d'une superficie de 2842 m<sup>2</sup> et n°2436 d'une superficie de 2840 m<sup>2</sup> estimées par le service des Domaines à 6 € HT le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** la vente des terrains à construire situés à Saint Avit Senieur et référencés section B N°2435 d'une superficie de 2842 m<sup>2</sup> et n°2436 d' une superficie de 2840 m<sup>2</sup>
- **Fixe** le prix selon l'estimation du service des Domaines à **6 € le m<sup>2</sup> minimum**.
- **Autorise** le Président à procéder à cette vente et à signer tous les documents afférents. Les frais de notaire et de géomètre devront être pris en charge par le ou les acheteur(s).

Votants : 28

Pour : 28

##### **- Terrains à Bayac , lotissement du Colombier**

Le Président explique que deux lots du lotissement du Colombier à Bayac restent à vendre : Section A n° 1014 d'une superficie de 1 286 m<sup>2</sup> et Section A n°1021 d'une superficie de 1 156 m<sup>2</sup>. De plus, lors du Bureau Communautaire du 7 Mai, il a été demandé d'étudier la possibilité de créer des lots supplémentaires sur les parcelles n°1050 et n°1049.

Les membres du Conseil demandent que le service des domaines soit rapidement consulté afin de disposer des éléments nécessaires pour se prononcer sur la vente de ces différents terrains et leur prix éventuel.

#### ❖ **Autres terrains**

##### **- Terrain aux abords de la salle des Fêtes de Sainte Sabine Born**

Le Président explique qu'une bande de terrain reste à acquérir dans le périmètre des abords de la salle des fêtes de Sainte Sabine Born. Les membres du Conseil communautaire se prononceront sur cet achat lorsque la mairie de Sainte Sabine Born aura transmis les références cadastrales du terrain.

##### **- Bois**

Le Président informe que lors du Bureau communautaire du 7 mai, il a été demandé d'étudier les conditions de vente de bois appartenant à la CCPB et situés sur la Commune de Labouquerie. Ce terrain est référencé : Section AH n°184, 175 et 183. Les membres du Conseil demandent que le service des domaines soit rapidement consulté afin de disposer des éléments nécessaires pour se prononcer sur la vente de ce terrain boisé et son prix éventuel.

#### ❖ **Modification du règlement de la ZAE (seconde tranche)**

Le Président rappelle à l'assemblée que le District du Pays Beaumontois, en 1995, a réalisé l'aménagement d'une zone d'activités sur les communes du Beaumont du Périgord et de Labouquerie.

En 2002, la Communauté de Communes a décidé d'engager une autre tranche de travaux notamment pour créer des lots supplémentaires sur la ZAE.

A ce jour, la première tranche se compose de 7 lots, 6 vendus et une transaction en cours.

La seconde tranche se compose de 6 lots dont 1 dont le périmètre couvre également la 1<sup>ère</sup> tranche.

Sur cette dernière tranche, un seul lot reste actuellement disponible.

L'entreprise Pascal Moron a fait l'acquisition en septembre 2007, de la parcelle figurant au plan cadastral de la commune de Labouquerie à la section AD n°271 lieu dit Bélétou-Sud et dont la superficie représente 3 787 m<sup>2</sup>.

Pascal Moron dirige une entreprise de gros oeuvre dont le siège est déjà installé dans le périmètre de la ZAE.

Pour maintenir et développer son activité, il lui importe de construire un bâtiment en ossature métallique dont la couverture sera en plaques de fibrociment teinté vert. Une centrale à béton sera située en bout de bâtiment.

La hauteur de cette construction avoisinera les 10 mètres (tour à béton : 12 m), or l'article 13 du règlement de la seconde tranche de la ZAE où se situe le terrain, stipule que « la plus grande hauteur à l'égout des toits ne pourra être supérieure à 6 mètres au dessus du terrain naturel ». Le règlement de la première tranche de la ZAE permet quant à lui la construction de bâtiment jusqu'à 9 mètres.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de modifier le règlement de la ZAE seconde tranche en supprimant toute limite de hauteur pour les constructions.
- **Relève** qu'il est nécessaire de demander l'accord des 5 colotis.
- **Autorise** le Président à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tous les documents se rapportant à la modification du règlement de la ZAE seconde tranche.

Votants : 28

Pour : 28

## **Marchés publics**

### **❖ Travaux voirie 2008**

Le Président rappelle que le marché de travaux a été lancé le 20 mars 2008 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Le 30 avril 2008, la Commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise ETR pour un montant de 210 257.70 € HT soit 251 468.21 € TTC.

Les membres du Conseil à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le marché de travaux voirie 2008 avec l'entreprise ETR pour un montant de 210 257.70 € HT soit 251 468.21 € TTC.

Votants : 28

Pour : 28

❖ **Travaux salle omnisports : avenants travaux complémentaires**

Le Président explique que François Coq, Maître d'œuvre de la salle omnisports programme la fin des travaux pour juillet 2008. Il propose des travaux complémentaires qui nécessitent des avenants aux marchés en cours :

N°	Lot	Entreprise	Marché de base TTC	Avenants TTC	Marché modifié TTC
1	VRD	SARL Lachenevrerie	99 955,34 €	2 873,22 €	102 828,56 €
2	Gros Œuvre	SARL Moron	386 873,54 €	7 715,66 €	394 589,20 €
3	Charpente bois	SA Goubie	226 008,12 €	8 421,86 €	234 429,98 €
4	Etanchéité	SMAC Acieroid	128 604,21 €	- 1 418,46 €	127 185,75 €
5	Menuiserie bois	Artisans du bois	26 302,22 €		26 302,22 €
6	Menuiserie alu / Serrurerie	Murat Frères	62 390,54 €		62 390,54 €
7	Plâtrerie	SARL SIAT	30 249,08 €		30 249,08 €
8	Carrelage	SARL Mathieu	45 994,00 €		45 994,00 €
9	Sols sportifs	Decoturf	50 148,06 €		50 148,06 €
10	Equipements sportifs	SAS ISD	12 378,41 €		12 378,41 €
11	Peintures	SARL Macillac	11 566,95 €		11 566,95 €
12	Plomberie Sanit Chauff	ATSE Bordes	248 155,22 €		248 155,22 €
13	Courants forts et faibles	SAS Beauvieux	74 247,69 €		74 247,69 €
2 b	Dallages	SARL Moron	65 617,16 €		65 617,16 €
3 b	Bardage bois	Charpentiers du Pgd	166 310,29 €	6 482,95 €	172 793,24 €
4 b	Bardage translucide	SMAC Acieroid	73 712,58 €		73 712,58 €
			1 708 513,41	24 075,24 €	<b>1 732 588,65 €</b>

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les avenants pour travaux complémentaires dans le cadre des marchés en cours relatifs à la construction de la salle Omnisports.
- **Précise** que le montant de ces avenants représente un coût de **24 075.24 € TTC** qui se décompose comme suit :

N°	Lot	Entreprise	Avenants TTC	Marché modifié TTC
1	VRD	SARL Lachenevrerie	2 873,22 €	102 828,56 €
2	Gros Œuvre	SARL Moron	7 715,66 €	394 589,20 €
3	Charpente bois	SA Goubie	8 421,86 €	234 429,98 €
4	Etanchéité	SMAC Acieroid	- 1 418,46 €	127 185,75 €
3 b	Bardage bois	Charpentiers du Pgd	6 482,95 €	172 793,24 €
			24 075,24 €	

Votants : 28

Pour : 28

## Décisions du Président

### ➔ Encaissement de chèques : Délégation d'attribution du 12 avril 2008

- Le Président a décidé l'encaissement d'un chèque d'AXA d'un montant de 1 543 € correspondant au dégât des eaux de l'école maternelle de Beaumont du Périgord (11 février 2008).
- Le Président a décidé l'encaissement d'un chèque d'AXA d'un montant de 169,95 € correspondant à une vitre cassée à l'école de Monsac (11 février 2008).
- Le Président a décidé l'encaissement d'un chèque d'AXA d'un montant de 916 € correspondant au dégât des eaux de l'église de Clottes (25 février 2008).
- Le Président a décidé l'encaissement d'un chèque de Groupama d'un montant de 1 555 € correspondant à un remboursement pour un véhicule accidenté (10 avril 2008).
- Le Président a décidé l'encaissement d'un chèque de Groupama d'un montant de 3,81 € correspondant à une régularisation (22 avril 2008).

### ➔ Marchés publics inférieurs à 206 000 € HT : Délégation d'attribution du 12 avril 2008

❖ - **Décision 2008 - 05** relative à l'achat et à la livraison de fournitures scolaires et de bureau pour l'ensemble des écoles du Pays beaumontois – année 2008 : Ont été retenus :

- **Lot n° 1** (Fournitures scolaires) : Papeterie PICHON – La Talaudière (42) pour un montant minimum de 5 000 € HT et un montant maximum de 8 000 € HT.
- **Lot n°2** (Fournitures de bureau) : Papeterie TRILLAUD – Bergerac- pour un montant minimum de 1 500 € HT et un montant maximum de 4 000 € HT.

***L'ordre du jour étant épuisé José Daniel, le Président clôt la séance à 23 h 00.***